

Les «petits projets» en Côte-d'Ivoire

Réponses efficaces à des problèmes réels des paysans

INDEPENDANTE depuis 1960, la Côte-d'Ivoire est considérée en Afrique comme étant l'un des pays qui a le mieux réussi sur le plan économique. Politiquement stable, ce pays joue un rôle important dans les affaires africaines (OUA, Conseil de l'Entente, Air Afrique). Sa population, estimée à plus de 9 millions d'habitants est en voie d'atteindre les 12,5 millions en 1990 si les tendances actuelles se poursuivent : taux de croissance moyen de 4,3 %/an, avec une augmentation annuelle de 8 % pour les villes de l'intérieur et 11 % pour Abidjan. Une des conséquences de cette poussée démographique consiste en l'aggravation du déficit alimentaire, lequel fut déjà lourdement atteint par la sécheresse qu'a connue la Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières années.

Le mot d'ordre du gouvernement ivoirien est donc d'accorder la priorité à l'autosuffisance alimentaire, ce qui se traduit par une concentration de subsides importants au ministère du Développement rural et un effort concerté des bailleurs de fonds, des organismes de développement et de la population en général pour atteindre cet objectif.

C'est dans ce contexte que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) apporte sa contribution aux priorités de développement du pays, notamment par l'intermédiaire des Fonds administrés par la Mission (FAM).

Domaines prioritaires

Depuis 1976, l'ACDI met des fonds à la disposition de groupements villageois, de communautés religieuses, d'organisations non-gouvernementales et d'associations diverses, pour réaliser des petits projets pour lesquels le financement canadien ne doit pas excéder 50.000 dollars canadiens par projet.

La majorité des réalisations financées dans ce cadre touchent l'un ou l'autre des domaines suivants :



● *Le centre-pilote d'alphabétisation et de nutrition à Dokaha : pancarte du projet. Chaque centre-pilote comprend un pintadier, un clapier, un enclos pour moutons et brebis, un petit potager et un verger d'arbres fruitiers.*

- a) élevage, exploitations agropastorales, marchés;
- b) hydraulique villageoise;
- c) alphabétisation, enseignement technique, formation sanitaire;
- d) construction d'écoles, de dispensaires et de maternités.

L'ACDI, par le truchement de l'Ambassade du Canada à Abidjan, laquelle a la responsabilité de la gestion de ces fonds, parvient ainsi à toucher une trentaine de villages chaque année et ce, à travers tout le territoire de la Côte-d'Ivoire.

La sélection des projets et leur suivi

Chaque dossier dûment constitué (requête, budget, plans, agrément des autorités, etc...) fait l'objet d'une étude attentive et dans la mesure où la requête semble correspondre aux interventions que nous privilégions (activités pouvant générer des revenus pour

la communauté, projets visant à venir en appui aux femmes, rapport coût/bénéfices, répartition géographique, etc). une visite de pré-sélection est effectuée sur le site. Elle a pour objet de mieux cerner les besoins du village et de ses habitants et de compléter l'information contenue au dossier. Si la visite s'avère positive, la requête est alors soumise à l'approbation de l'ambassadeur. Au cours de la réalisation du projet, des visites de contrôle sont effectuées. Une évaluation finale est également complétée en collaboration avec les responsables du projet.

Un exemple de réussite : le «Projet Nord» de l'Université d'Abidjan

Le nord de la Côte-d'Ivoire est incontestablement la région la plus pauvre du pays. Les populations Sénoufo et Dioula luttent contre une sécheresse quasi-permanente et une